

L'info lettre Peep Sup :

Un lien entre les (futures) familles d'étudiants

Dans la plupart des académies, une association Peep Sup accueille les parents d'étudiants qui souhaitent poursuivre l'accompagnement de leur enfant après le baccalauréat. Ces associations sont regroupées au sein de la Section SUP de la Fédération PEEP.

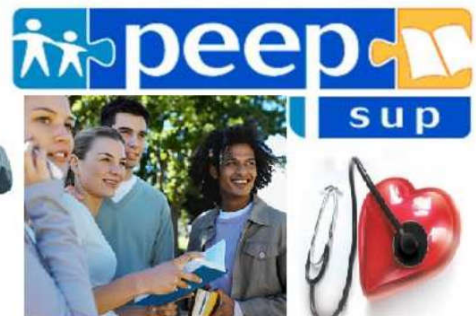
Peep Sup représente, informe et accompagne les familles d'étudiants

Cette dernière travaille sur toutes les questions propres à l'enseignement supérieur, de Parcours Sup à l'organisation des études, en passant par les conditions de vie matérielles et morales des étudiants.

Au-delà des questions de représentation dans les instances du supérieur, la Section SUP a également pour rôle de diffuser aux lycéens, étudiants et à leurs familles des informations sur l'enseignement supérieur (cursus, inscriptions, bourses, mutuelles, logement, etc.).

C'est dans ce cadre que l'info lettre Peep Sup vous est adressée, en espérant que son contenu vous aide à mieux accompagner ou préparer les études post bac de vos enfants, et en maintenant, dans le supérieur, le lien qui unit les parents PEEP.

Logement, orientation, vie étudiante, santé...



Peep Sup : des familles au service des familles !

Regards sur l'enseignement supérieur en France

L'étude « [Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE](#) », publiée le 10 septembre dernier, est l'occasion d'analyser les résultats de l'enseignement supérieur en France, par comparaison avec les pays de l'OCDE et de l'Union Européenne (23 membres).

Cette étude met tout d'abord en évidence que la transition entre l'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire (Bac ou équivalent en France) et l'accès aux études supérieures se fait assez rapidement en dans notre pays.

En effet, quand le **taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur** est de 37 % de la tranche d'âge des 19-20 ans au sein des pays de l'OCDE et de l'Union Européenne, ce chiffre atteint **51 % en France** (données 2017).

L'âge moyen d'accès au cursus de cycle court de type DUT, BTS ou licence est ainsi de 20 ans en France, alors qu'il est de 25 ans pour les cycles courts et de 22 ans pour la licence dans les pays de l'OCDE/UE23.

En France, des cycles courts plus performants, surtout pour les garçons...

Le **taux de réussite** des étudiants lors de ce premier cursus du supérieur varie selon plusieurs critères comme le niveau d'études choisi (cycle court ou licence), le sexe ou encore les filières suivies dans l'enseignement secondaire.

L'étude met notamment en évidence la **meilleure « performance » en France des formations à bac + 2** : le taux de réussite dans les délais impartis (c'est à dire à la durée théorique des programmes) des étudiants scolarisés dans un cursus de cycle court de l'enseignement supérieur est ainsi de 61 % en France contre 45 % pour la moyenne des pays ayant

participé à l'enquête. Ce taux est même supérieur de 20 points à celui de la licence en France (41%), l'écart du taux de réussite entre ces deux niveaux d'éducation n'étant que de 5 points de pourcentage pour la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Union Européenne.

Les cycles courts se caractérisent également par une **meilleure réussite des hommes** à ce niveau d'éducation (62 % contre 60 % pour les femmes), alors qu'au niveau licence, le taux de réussite des femmes (44 %) est supérieur de 10 points à celui des hommes.

L'édition 2019 de Regards sur l'Éducation analyse pour la première fois le lien entre le taux de réussite dans l'enseignement supérieur et les **filières suivies** dans l'enseignement secondaire. Ainsi, dans les filières courtes, le taux de réussite des étudiants issus d'études secondaires professionnelles n'est que de 40 % alors qu'il est de 66 % pour les étudiants ayant suivi une filière générale (au niveau de la licence, les résultats ne sont pas significatifs car très peu d'étudiants issus d'études secondaires professionnelles suivent ce type de formation).

... mais de manière moindre pour les jeunes issus de l'enseignement professionnel



En matière d'**insertion professionnelle**, les taux d'emploi entre un diplômé du cycle court et d'une licence sont, en France, égaux et très proches des moyennes internationales (83 %).

Cependant, l'étude note une différence au niveau de l'écart salarial : en France, les titulaires d'un diplôme du cycle court de l'enseignement supérieur ont des revenus salariaux supérieurs de 26 % par rapport aux seuls titulaires du baccalauréat, soit 6 points de plus que l'écart moyen au sein des pays de l'OCDE.

Et pour les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, cet écart salarial atteint + 47 % (+ 44 % en moyenne parmi les pays de l'OCDE).

Les titulaires d'un master, d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ont un **avantage salarial plus important** sur le marché du travail et gagnent 110 % de plus que les individus diplômés au plus du baccalauréat (91 % en moyenne pour les pays de l'OCDE et 74 % pour l'UE).

Enfin, la part des étudiants en **mobilité internationale** inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2017 est de 10 %, chiffre légèrement supérieur à celui de l'UE (9 %) et davantage encore à celui de l'OCDE (6 %).

C'est au niveau du **doctorat** que la France attire le plus d'étudiants en mobilité internationale avec **40 % des effectifs** (soit 26 500 étudiants sur les 66 900 scolarisés au niveau doctorat), ce qui est largement supérieur aux moyennes de l'UE ou de l'OCDE qui sont toutes deux de 22 %.

31 % de ces étudiants viennent d'Afrique et 32 % d'Asie.



343 386 étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en France



+5,9% par rapport à 2016-2017.



54,1% sont des étudiantes.



79,9% d'entre-eux sont inscrits à l'université.

Ils représentent 4 étudiants sur 10 en doctorat



L'avis PEEP SUP : Cette étude montre que la France est très performante pour ses formations à bac + 2, qu'il s'agisse du taux de réussite au diplôme ou d'insertion professionnelle. Ces filières courtes doivent néanmoins **relever le défi d'une meilleure intégration des jeunes issus d'études secondaires professionnelles et technologiques**, difficulté qui avait déjà été pointée du doigt en octobre 2018 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche : « *Les BTS et les IUT sont très largement demandés par des bacheliers généraux, ce qui crée un effet d'éviction des bacheliers technologiques et professionnels* » déclarait-elle.

Cela passe notamment par la mise en œuvre de **nouvelles formations courtes bac + 3**, plus adaptées aux profils des bacheliers technologiques et professionnels, annoncées en 2017 et qui devaient être présentées en cette rentrée. Mais pour le moment, rien n'est encore fait.

Alcoolisation massive des étudiants :

Prévenir les risques liés aux événements festifs

Quelques jours après la mort d'un étudiant lors d'un week-end d'intégration mi-septembre, la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal a reçu différentes associations étudiantes, réunion à l'issue de laquelle elle a annoncé vouloir créer des **formations pour prévenir des risques liés aux événements festifs et la consommation d'alcool**.

Elle a ainsi proposé des formations « très concrètes sur les campus » pour tous les étudiants dans le but de connaître « tous les gestes qui peuvent sauver ».

L'alcoolisation massive a été particulièrement pointée du doigt par la ministre non seulement lors des week-ends d'intégration, mais également à l'occasion des événements festifs tout au long de l'année.

La ministre a également rappelé l'importance de **déceler les « presque-accidents »**, c'est-à-dire identifier les occurrences où des étudiants ont frôlé l'accident pour savoir quelles sont les conditions les plus « accidentogènes ».

Ces formations devront être dispensées « sur les lieux d'études », et à la charge des établissements.



L'avis PEEP SUP : la question de l'alcoolisation massive en milieu étudiant est une réelle problématique de santé publique. La prévention passe notamment par une meilleure sensibilisation des organisateurs des événements festifs. Cela suppose ainsi un **soutien** et une **valorisation des actions** déjà faites dans ce domaine par des acteurs spécialisés, telle l'association Avenir Santé qui organise chaque année le prix « Monte ta soirée », ou encore la Fage qui forme les responsables des BDE.

Cela passe également par un **meilleur contrôle des soirées étudiantes**, particulièrement en ce qui concerne la réglementation relative à la distribution d'alcool ou à la lutte contre « l'entrisme » des marques d'alcool.

L'engagement étudiant : Un dispositif gagnant / gagnant



Le décret n° 2017-962 relatif à la **reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle**, paru le 10 mai 2017, a généralisé à tous les établissements d'enseignement supérieur la valorisation de l'engagement étudiant.

Ce décret dispose ainsi que les établissements d'enseignement supérieur doivent **mettre en œuvre un dispositif garantissant la validation**, pour l'obtention d'un diplôme, des **compétences, connaissances et aptitudes acquises** par leurs étudiants dans l'exercice des activités associatives, sociales ou professionnelles prévues par l'article L. 611-9 du Code de l'éducation : activité bénévole au sein d'une association, activité professionnelle, activité militaire dans la réserve opérationnelle, engagement de sapeur-pompier volontaire, service civique, volontariat dans les armées.

Chaque établissement d'enseignement supérieur est libre en ce qui concerne la définition et la mise en place des

modalités de validation de l'engagement étudiant, qui peut se traduire par **l'attribution de crédits E.C.T.S**, l'inscription d'un supplément au diplôme, l'octroi de bonus...

Des aménagements particuliers peuvent également être mis en place au bénéfice des responsables associatifs (membres du bureau d'une association) et des élus étudiants.

L'AVIS PEEP SUP : pré-expérience professionnelle, responsabilités, aide aux autres... L'engagement étudiant peut prendre des formes différentes, mais reste toujours **une aventure enrichissante et valorisante**.

Quel que soit le cadre choisi, c'est l'occasion d'apprendre à travailler en équipe, d'ajouter de nouvelles compétences à faire valoir sur son CV, de se constituer un réseau de contacts, d'apprendre à s'engager... tout en validant son cursus de formation.

A screenshot of the PEEP website. The navigation bar includes 'PEEP', 'PEEP Sup', 'PEEP Agri', 'La Voix des Parents', and 'Connectez-vous'. The main header features the PEEP logo. Below the header, there are menu items: 'Qui sommes-nous?', 'Actualités', 'Documents pratiques', and 'Partenaires'. The 'Documents pratiques' section is active, showing a list of documents including 'Carte interactive des aides régionales et dans les Outre-Mer' and 'Fiches thématiques : vie étudiante BIZUTAGE'. The 'Dernier article' section features an illustration of a money bag and a text snippet: 'Carte interactive des aides régionales et dans les Outre-Mer. Une... pour connaître les aides de la région de votre choix sur le site... que chaque étudiant doit connaître. Pour ne pas manquer de faire des économies dans les nombreuses dépenses de la vie étudiante !'. A yellow callout bubble with blue text says 'Retrouvez les infos du supérieur sur sup.peep.asso.fr'.